



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 87

Mois de : JUIN 2017

DATE DE PARUTION : 28 JUIN 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE Édition SPECIALE du 28 JUIN 2017

<p>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES</p>	<p>SIGNE LE</p>	<p>Pages</p>
<p>ARRETE N° 2017 – 741- SG – DRCL Portant modification de l'arrêté n°2017-SG-650 du 15 juin 2017 relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants à désignés ou à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2017</p>	<p>28/06/2017</p>	<p>3</p>



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE n° 2017 - SG - 741

Portant modification de l'arrêté n°2017-SG-650 du 15 juin 2017 relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants et au nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2017

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code électoral notamment ses articles L.283 à L.293, R. 131 à R.148 ;
- VU** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;
- VU** le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de Mayotte- M. VEAU (Frédéric) ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Mayotte, M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe ;
- VU** l'arrêté n°63/SG/2017 du 8 février 2017 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-SG-650 du 15 juin 2017 ;
- VU** la circulaire n° INTA 1717222C du 12 juin 2017 du ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau II visé à l'article 2 de l'arrêté n°2017-SG-650 du 15 juin 2017 est remplacé par l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2017-SG-650 du 15 juin 2017 demeurent inchangées.

Article 3 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture et les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, notifié par les soins des maires à tous les conseillers municipaux et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mamoudzou, le

28 JUIN 2017

Le Préfet



Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire général

Eric de WISPELAERE

Copies à :

Maires	17
Préf - Cabinet	1
Préf - Secrétaire général	1
Préf - DRCL	1
Préf - Courrier - RAA	1

Communes de 9000 à 30 799 hab.

Annexe 2 : commune de 9000 à 30 799 habitants

COMMUNE	POPULATION RECENSEE EN 2012	CONSEILLERS MUNICIPAUX	NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLEANTS A ELIRE
BANDRABOUA	10 132	33	33	9
DEMBENI	10 923	33	33	9
DZAOUDZI	14 311	33	33	9
KOUNGOU	26 488	35	35	9
OUANGANI	9 834	29	29	8
PAMANDZI	9 892	29	29	8
SADA	10 195	33	33	9
TSINGONI	10 454	33	33	9